



## ***Plan de Lutte Anti-Terroriste : Arrêtez de vous moquer du personnel technique !***

Suite aux divers courriers et tracts envoyés par notre organisation syndicale pour connaître les modalités de recrutement des personnels recrutés dans la spécialité informatique, **la DAP et le Ministère sont restés étrangement muets.**

**Et quand le SNPPT FO relance la DAP : ils prétendent ne pas avoir les éléments de réponse !**

Pourtant des annonces de recrutement apparaissent chez pôle emploi sur un profil type de technicien de l'Administration Pénitentiaire. Etrange non ?

**Qui donne l'ordre aux DISP de recruter du personnel sous contrat ?**

- La DAP ?  
Dans ce cas, **pourquoi nous mentir** et avancer qu'ils n'ont pas connaissance de la mise en œuvre des recrutements ?
- Les DISP sont-elles à l'origine de cette demande de nouveaux contractuels, car la DAP n'est plus en capacité de prendre les décisions RH ?

**Y a-t-il encore un pilote RH à la DAP ?**

**Pourquoi persister à privilégier des contractuels alors que des personnels techniques titulaires pourraient être intéressés ? Ces personnels fonctionnaires seraient d'ailleurs plus qualifiés que les profils décrits dans les annonces.**

Pourquoi refuser d'utiliser ces compétences ?

Pourquoi ne pas utiliser aussi la liste complémentaire du concours pour pourvoir les postes ?

**La DAP souhaite-t-elle définitivement dégoûter ses personnels techniques de la spécialité informatique?**

Quand la DAP cessera-t-elle de faire de l'affichage politique, du recrutement dans l'urgence, par affinité et au petit bonheur ?

**Lorsque tout est clair et irréprochable, les réponses aux interrogations s'obtiennent facilement.**

**Que doit-on déduire de l'absence de réponse à nos relances au sujet de ces recrutements?**

**Le SNPPT FO rejette cette poudre aux yeux et le travail en sourdine de l'administration, au détriment des personnels techniques de l'AP.**

**Le SNPPT FO renouvelle son exigence que ces postes validés budgétairement soient attribués prioritairement aux personnels techniques titulaires de l'administration pénitentiaire sur CAP ou sur concours.**

**Le SNPPT FO renouvelle aussi son exigence d'ouverture de CAP exceptionnelles de personnels techniques de spécialité informatique pour l'année 2015.**

*Le 26 juin 2015,  
Le Secrétaire Général,  
Paul BONO*